

Collectivité d'Alsace, quelles perspectives d'économies ?

8 juin 2025

Jean-Philippe Atzenhoffer

*Docteur en sciences économiques de
l'Université de Strasbourg*

Un potentiel d'économies de l'ordre de 100 millions d'euros annuel

La fusion des régions opérée en 2016 avait pour justification officielle de contribuer au redressement des comptes publics, avec une promesse d'économie de 25 milliards d'euros¹. Depuis, diverses études – y compris celles de la Cour des comptes - ont conclu à l'échec de cette réforme, pointant l'absence de rationalisation susceptible de dégager des économies d'échelle²³. Interrogé sur la méthode de calcul ayant conduit à cette estimation, André Vallini avait reconnu qu'aucun chiffrage sérieux n'avait été réalisé, le montant avancé l'ayant été « au doigt mouillé »⁴.

En 2023, Emmanuel Macron a reconnu l'échec de cette réorganisation territoriale, la qualifiant de « confuse et coûteuse »⁵. Il a déploré qu'« entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions, on ait trop de strates et un manque de clarté dans la répartition des compétences ».

Au lieu de la simplification promise, la fusion des régions a au contraire complexifié la gestion publique. La taille devenue excessive des nouvelles régions a rendu impossible la suppression de l'échelon départemental intermédiaire.

Or, seule la suppression d'une strate permettrait de provoquer un choc de simplification, synonyme de gains d'efficacité et d'économies par élimination des redondances. En fusionnant les niveaux régional et départemental au sein d'une Collectivité d'Alsace unique, il serait possible de réduire les charges administratives générales, tout en améliorant la qualité des services publics.

C'est précisément ce modèle, plus lisible et plus efficace, qui est largement plébiscité en Alsace, comme en témoignent plusieurs sondages successifs réalisés par l'Ifop. Dans le dernier en date, réalisé en avril 2025, 72% des Alsaciens déclarent voter oui à une nouvelle Région Alsace hors du Grand Est si un référendum sur la question était organisé⁶.

Le but de la présente étude est d'évaluer les potentielles économies à partir de diverses sources disponibles : comptes administratifs, rapports publics, données des services des collectivités, etc⁷. Bien que soumis à des incertitudes incompressibles, le chiffrage avancé donne un ordre de grandeur tangible.

Les économies pourraient ainsi avoisiner les 100 millions d'euros par an. Les fruits de cette simplification administrative seraient répartis entre la Collectivité d'Alsace unique et les autres acteurs que sont les Communes, l'Etat et les acteurs privés interagissant avec les collectivités.

Postes d'économies	Montant en millions €
Economies sur l'assemblée délibérante	7,1
Suppression doublon CESER/CODEV Alsace	1,3
Charges d'administration générale	19,3
Suppression du double scrutin	1,2
Economies de communication	7,7
Synergies tourisme	4,1
Synergies de gestion (enchevêtrement/financement croisés)	57,8
Total	98,5

Notes sur les calculs par poste d'économies

Remarques générales :

- Les sources des données utilisées portent sur les années 2022, 2023 ou 2024. Les chiffres ont été actualisés à mi-2025 selon les taux d'inflation de l'INSEE.
- Pour passer des données de l'échelle Grand Est à l'échelle alsacienne, un ratio de 36% a été appliqué, correspondant au poids démographique de l'Alsace (et à la proportion d'élus du territoire alsacien au Conseil régional Grand Est). A partir de données à l'échelle nationale, le ratio de population correspondant est de 2,9%.

1) Economies sur l'assemblée délibérante : 7,1 M€

Au lieu d'avoir des élus départementaux (CEA) et régionaux (RGE), il n'existerait plus qu'une assemblée délibérante avec des Conseillers d'Alsace. Si l'on passait à un format de 80 élus pour la nouvelle collectivité (identique à celui de la CEA), cela représenterait une diminution de 61 élus (nombre d'élus alsaciens à la RGE).

Les indemnités des 169 élus à la RGE s'élèvent à 6 M€, et les autres charges à 3,5 M€ (cotisations sociales, déplacements, etc.)⁸. Rapporté aux 61 élus alsaciens, le montant est de 3,4 M€.

La réduction du nombre d'élus entraîne mécaniquement une baisse des frais de fonctionnement des groupes politiques, soit une économie additionnelle de 3,2M€.

Le total actualisé est de 7,1 M€. Ce montant peut varier selon le nombre d'élus et les moyens dont ils seraient dotés dans la future Collectivité d'Alsace (un peu moins de 5 M€ si elle comptait une centaine d'élus).

2) Suppression du doublon CESER/CODEV Alsace : 1,3 M€

La RGE et la CEA possèdent chacune une instance citoyenne chargée de conseiller la collectivité sur ses politiques. Ce double-emploi justifierait la suppression de l'une des deux. L'hypothèse retenue ici est la conservation du CODEV Alsace et la suppression de la part alsacienne du CESER Grand Est.

Le budget du CESER comprend principalement les indemnités (3 M€), auxquelles s'ajoutent des frais de déplacement (0,25M€). Ajustée à l'échelle alsacienne, l'économie s'élève à peu plus d'un million d'euros.

Sachant que le siège du CESER est à Châlons-en-Champagne, et que divers frais administratifs consacrés à la gestion du CODEV ne sont pas comptabilisés (agents dédiés, locaux), cette estimation de gain pourrait se révéler sous-évaluée.

3) Charges d'administration générale : 19,3 M€

Ces économies proviennent principalement d'une réduction du nombre de postes, notamment dans les fonctions de direction (catégorie A). Elles concerteraient divers services situés au siège de Strasbourg comme le cabinet, la direction financière, la communication, etc⁹.

De plus, la RGE a créé quatre « Maisons de la Région » en Alsace, dont chacune dispose d'un service administratif et financier propre¹⁰. Des regroupements sont envisageables avec les antennes dont la CEA dispose déjà dans les mêmes villes.

En dehors de l'administration générale, des économies de postes de direction sont également possibles dans quatre compétences qui se recoupent : éducation, territoire, sport et culture.

Au total, une réduction de 200 postes est plausible, essentiellement en catégorie A. L'économie par poste, estimée à 90 000 € par an, est composée comme suit :

- Rémunération brute par ETP catégorie A : 50 000 €
- Charges employeur : 20 000 €
- Cout immobilier par salariés : 14 000 €¹¹
- Frais d'équipement : 6 000 €.

L'économie potentielle sur ces charges représente 18 M€.

S'y ajoute - à la marge - une baisse des frais de déplacement et de mission (0,36 M€) ainsi que des charges liées à la gestion du parc automobile (0,35 M€), selon l'hypothèse d'une réduction de moitié de la part alsacienne de ces dépenses régionales et d'un budget correspondant inchangé à la CEA.¹²

L'économie dépend donc essentiellement du nombre de postes en doublon, sachant qu'une variation d'une dizaine de postes entraîne un ajustement d'un million d'euro environ.

4) Suppression du double scrutin : 1,2 M€

Une Collectivité unique ne nécessiterait plus qu'un seul scrutin électoral au lieu de deux.

Selon les estimations du ministère de l'Intérieur, l'organisation des élections régionales et départementales 2021 a couté 322,4 M€ (après déduction des surcoûts exceptionnels liés aux mesures sanitaires).¹³ La majeure partie de ce budget total est allouée au remboursement des comptes de campagne. D'autres frais concernent le matériel ainsi que les frais de personnel de mairie.

Rapporté à l'échelle alsacienne, la suppression d'un scrutin représente une économie de 4,7 M€. Sachant que l'Alsace compte 1,3 millions d'inscrits sur les listes électorales, ce montant représente 3,6 euros par électeur, conformément aux données budgétaires officielles du gouvernement.¹⁴

Plus marginalement, la prise en compte du cout implicite du temps de bénévolat pour les assesseurs représenterait l'équivalent de 0,77 M€ (en économisant trois assesseurs en moyenne par bureau de vote à 15€/heure, multiplié par les 1700 bureaux de vote en Alsace).

L'élection ayant lieu tous les cinq ans, le montant annualisé d'économie d'argent public serait d'un million d'euros annuel, voire légèrement supérieur si l'on prend en compte le coût implicite du bénévolat.

5) Economies de communication : 7,7 M€

La RGE a dépensé 13,4 M€ en communication en 2023¹⁵. Ces dépenses couvrent des annonces et des insertions (publicités dans les journaux), des expositions, des publications, etc.

Au-delà des lignes comptables spécifiquement dédiées, certaines dépenses de communication sont dissimulées dans d'autres rubriques comptables (ex. : une « péniche Grand Est » dans le budget culture). La Chambre régionale des comptes a établi que, pour la Région AURA, la dépense en communication atteint en réalité 1,52 fois le budget comptable en 2023.¹⁶ En appliquant un tel ratio à la RGE qui mène une politique de communication similaire, la dépense réelle serait de l'ordre de 20 M€.

Ces dépenses doublonneront avec celles de la CEA. Par exemple, au lieu que chaque collectivité envoie son propre magazine dans les boites aux lettres, un seul suffirait.

Il en va de même avec d'autres postes de communication, d'autant plus que le montant élevé dépensé par la RGE s'explique par la volonté affichée dans les documents stratégiques de la RGE de créer une « identité du Grand Est ». Cet objectif devenant caduc, les dépenses de communication peuvent être fortement réduites.

En supposant que la Collectivité d'Alsace se contenterait de reproduire le niveau de dépenses de la CEA, l'économie serait estimée à 7,7 M€.¹⁷

6) Synergies tourisme : 4,1 M€

Le budget régional consacré au tourisme s'élève à 23 M€.¹⁸

La Collectivité unique pourrait rationaliser les structures existantes en supprimant le doublon entre l'Agence départementale du tourisme et l'Agence régionale du tourisme, cette dernière bénéficiant d'une subvention de 6,5 M€.

En plus des doublons sur les charges d'administration des services et des agences, certaines interventions régionales pourraient être supprimées dans leur volet alsacien. L'objectif touristique en Alsace étant désormais de mieux répartir les flux plutôt que d'en générer de nouveaux, la plateforme Explore Grand Est n'a par exemple plus de raison d'être.

En supposant une économie de 50 % sur la part alsacienne du budget régional, sans toucher aux moyens actuels de la CEA, on obtiendrait une économie d'environ 4 M€.

7) Synergies de gestion (enchevêtrement/financements croisés) : 57,8

Il s'agit de la source d'économie la plus importante. Le rapport Ravignon (2024) a montré que le cout de l'enchevêtrement des compétences et des financement croisés représente un gaspillage considérable : 7,4 milliards d'euros minimum à l'échelle nationale, soit environ 200 M€ pour l'Alsace.¹⁹

Or, passer de 4 à 3 financeurs potentiels sur un projet réduit drastiquement le nombre de combinaisons impliquant un croisement croisé (de 11 à 4), certaines disparaissant entièrement (Département-Région).

Une telle simplification permettrait d'épargner le double traitement des demandes de subventions traitées en parallèle par les niveaux départementaux et régionaux. Mais surtout, l'essentiel de ces économies concernerait les communes, qui gagneraient du temps en simplifiant leurs recherches de financement et leurs négociations avec ces deux échelons.

A ces économies d'argent public s'ajoute le gain pour les structures privées (culturelles, sportives, etc.), aujourd'hui contraintes de déposer des demandes de subventions en doublon.

En appliquant le ratio de 2,9% aux 7,4 milliards d'euros et en supposant que la suppression d'une strate permet d'économiser un quart de ce surcout, l'économie serait de 53,7 M€. En ajoutant 5% à ce total pour prendre en compte le temps perdu par les acteurs privés²⁰ - une hypothèse certes prudente - le total actualisé atteint 57,8 M€.

Ce montant pourrait être plus élevé si l'État réorganisait ses services déconcentrés à l'échelle de l'Alsace, regroupant également ses échelons déconcentrés départementaux et régionaux.

8) Sources de surcoûts ou d'économies non comptabilisées par manque de données

➤ Deux types de surcoûts peuvent survenir en créant la Collectivité d'Alsace :

- **Alignement des régimes indemnitaire**s : peu significatif car les grilles salariales entre la RGE et la CEA sont très proches.²¹ De plus, comme les Régions et les Départements ont des compétences qui différencieront, une harmonisation générale ne s'impose pas, contrairement à ce qui s'était passé lors de la fusion des régions.
- **Coûts de restructuration.** La réorganisation engendrera des coûts transitoires durant la mise en place des nouvelles institutions (formation, conseils, etc.). Ces coûts disparaissant après quelques années, le montant annualisé du lissage à long terme serait néanmoins très contenu.

On peut ainsi estimer que le surcoût cumulé de ces deux sources peut atteindre quelques millions d'euros.

➤ Economies non comptabilisées :

- **Suppression d'un siège** : conserver deux hémicycles à Strasbourg ne serait plus nécessaire. Un inventaire immobilier sera nécessaire pour définir s'il est possible de libérer

un siège, et à quelle échéance. Cela représenterait une économie annuelle de quelques millions d'euros.

- **Réduction des doublons de cogestion des opérateurs publics** : ADIRA, Ecomusée, aéroport Strasbourg Entzheim, etc.
- **Rationalisation des compétences partagées avec l'Etat** (si transferts de compétences) : cogestion ARS/CEA pour les EHPAD, etc.
- **Réduction des déplacements pour divers organismes (ligues et clubs sportifs, chambres consulaires, etc.)** dont les comptes se sont dégradés à la suite de la fusion des régions.

Tout comme les surcoûts évoqués précédemment, ces sources d'économies pourraient également atteindre quelques millions d'euros annuels. En l'absence de données précises, on peut raisonnablement considérer qu'elles se compensent.

Enfin, les estimations effectuées dans cette étude n'incluent pas les bénéfices non monétaires attendus, comme une meilleure efficacité des politiques publiques (adaptées à la situation frontalière avec l'Allemagne et la Suisse). Bien qu'elle ne rentre pas dans le cadre de cette étude, cette partie non visible de l'iceberg offre des perspectives prometteuses d'efficience économique.

¹ Fusion des régions : les économies se font attendre, *Le Figaro*, 9/12/2016.

² Rapport de la Cour des comptes de septembre 2019.

³ JP Atzenhoffer (2021). *Le Grand Est, une aberration économique*. Le Verger Editeur, 2021.

⁴ Nos très chères régions ! *Envoyé Spécial*, émission du 28 mars 2019, France 2.

⁵ Interview Le Point du 28/08/2023.

⁶ Souhait et vote des habitants en cas de référendum en Alsace. Sondage Ifop, Jérôme Fourquet/Clara Novere, n°121403, avril 2025.

⁷ Ce travail a été assisté et suivi par plusieurs experts des finances publiques locales, dont Robert Herzog (Professeur à l'Université de Strasbourg, ancien directeur du Centre de recherches administratives et financières) et Jean Lachmann (administrateur territorial hors classe, ancien premier conseiller du corps des magistrats de chambre régionale des comptes).

⁸ Compte administratif de la Région Grand Est 2023.

⁹ Entretien avec la direction des services de la CEA.

¹⁰ Rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est sur la Région Grand Est. 3/04/2023.

¹¹ Cout immobilier moyen par salarié en France : 13 700 euros en 2022.

¹² Rapport activité 2022 de la Région Grand Est.

¹³ Organiser des élections : combien ça coûte ? *Le Figaro*, 27/06/2021.

¹⁴ Dans le cadre du projet de loi de finance 2022.

¹⁵ Compte administratif de la Région Grand Est 2023.

¹⁶ Région Auvergne-Rhône-Alpes. La communication externe. Rapport de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes, 10/10/2024.

¹⁷ Cette somme ne comprend pas l'économie de réduction de postes dédiés à la communication dans l'administration régionale, déjà comptabilisée dans la rubrique concernant les charges d'administration générale.

¹⁸ Budget primitif 2025 de la Région Grand Est.

¹⁹ Rapport Ravignon 2024 sur les Coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences.

²⁰ Les coûts supportés par les acteurs privés sont rajoutés étant donné qu'ils ne sont pas pris en compte dans le Rapport Ravignon (2024).

²¹ Cela n'était pas le cas lors de la fusion des régions, où la Lorraine affichait des rémunérations bien plus élevées. Le regroupement des régions avait engendré un surtout de 16 M€ annuel, selon le rapport de la Cour des comptes de septembre 20219.